

La Grande Aigrette

Egretta alba (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : A 027

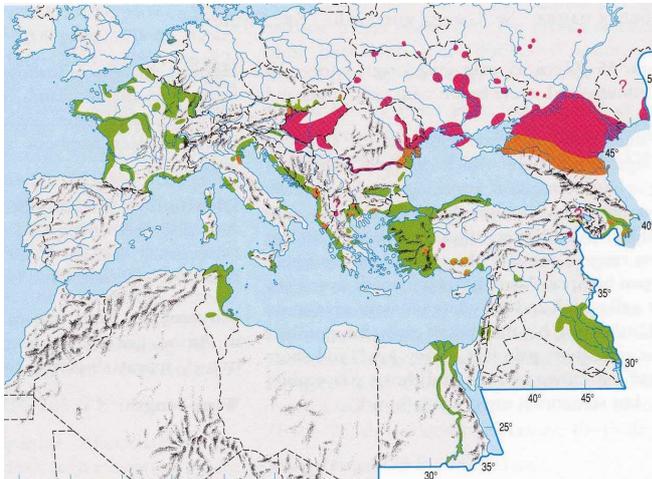
Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : L.411-1 et L.411-2 du code de l'environnement.
- Convention de Berne : Annexe II
- Convention de Bonn : Annexe II
- Liste rouge nationale : Espèce Vulnérable

Description de l'espèce

La Grande Aigrette est un ardéidé de grande taille, sensiblement identique au Héron cendré. Elle a un plumage entièrement blanc avec des pattes sombres et des tibias jaunes. Son bec est normalement jaune et devient entièrement noir en période nuptiale.

Répartition en France et en Europe



Source : Cramp S. et al. (1977-1994). *Handbook of the Birds of Europe, the Middle East and North Africa. The Birds of the Western Palearctic Vol. I to IX*

La Grande aigrette est une espèce cosmopolite, c'est-à-dire qu'elle est présente sur les différents continents. Par contre elle est plus rare en Europe que dans le reste du monde.

En France, sa distribution en hivernage se limite principalement au littoral atlantique et méditerranéen, ainsi que le long de la Loire et des grandes régions d'étangs. Quelques couples nicheurs sont présents en Loire-Atlantique, Camargue et dans les Dombes.

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Ciconiiformes
- Famille : Ardéidés



Source : BIOTOPE

Biologie et Ecologie

Habitats

La Grande Aigrette fréquente les habitats humides et notamment les marais, les prairies humides, les lacs et les bords de fleuve. Elle construit son nid dans des roseaux ou des arbres.

Régime alimentaire

La Grande Aigrette est principalement piscivore, mais elle peut également se nourrir de batraciens, insectes aquatiques, reptiles et de petits rongeurs.

Reproduction et activités

La Grande Aigrette niche en colonie dans des roseaux, des arbres ou des buissons, généralement isolés ou sur des îles. En avril-juin la femelle dépose 3 à 5 œufs. L'incubation dure 25 à 26 jours et les jeunes commencent à voler au bout de 40 à 50 jours.

Elle se nourrit en marchant dans l'eau peu profonde le long des fleuves et aux bords des étangs.

Migrations

Espèce migratrice, la Grande Aigrette quitte les sites de reproduction (Europe centrale et de l'Est) à partir du mois d'août et les rejoint aux mois d'avril / mai. Elle hiverne en Europe de l'Ouest, principalement la France et sur le pourtour méditerranéen (Grèce, Turquie, Egypte, ...).

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

L'effectif nicheur européen de la Grande Aigrette est estimé entre 12 000 et 17 000 couples, dont 10000 à 11500 en Russie). La population nicheuse européenne et sa distribution sont en augmentation de plus de 50% depuis les années 1970. La Grande Aigrette est nicheur depuis les années 1970 en France. La population nicheuse française est inférieure à 10 couples. Par contre les hivernants en France sont estimés ente 300 et 400 individus.

Les populations européenne et nationale semblent en augmentation, cependant les effectifs restent faibles. (ROCAMORA et al., 1999)

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation)

La Grande Aigrette est observée régulièrement depuis plusieurs années en été le long de la Loire. Les concentrations maximales sont estimées à quelques dizaines d'individus observés principalement au niveau de la courbe de Bouteille à Guilly. Actuellement, la nidification de cette espèce n'a pas été observée sur la Loire. (Naturalistes Orléanais, 2003)

Menaces

Les problèmes de conservation de la Grande Aigrette sont liés essentiellement à la disparition des habitats de reproduction et d'hivernage, et à son dérangement. Les très faibles effectifs observés sont également une cause de fragilité des populations.

Mesures de gestion conservatoire

Le long de la Loire, la gestion conservatoire de la grande Aigrette passe principalement par la protection des sites potentiels de nidification, c'est-à-dire des colonies actuelles d'ardéidés (Héron cendré et Aigrette garzette). Il convient de limiter le dérangement et la fréquentation de ces lieux.

L'ensemble de la Loire présente des milieux humides favorables à son alimentation. Ces secteurs bien que relativement nombreux du fait de la dynamique de la Loire sont à préserver.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

La gestion préconisée pour la Grande Aigrette sera favorable à l'ensemble des espèces d'ardéidés : Aigrette garzette et Héron cendré.